

DECISION N° **18220196** / MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du **06 JUIN 2022**

Portant ouverture du concours d'entrée en **Troisième Année** du cursus des **SCIENCES DE L'INGENIEUR** à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) de l'Université de Douala, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'**année académique 2022/2023**.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 2001/005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création d'Universités;
- Vu le Décret n° 2005/342 du 10 Septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- Vu le Décret n° 93/030 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Douala ;
- Vu le Décret n° 93/032 du 19 Janvier 1993 fixant le régime financier applicable aux Universités ;
- Vu le Décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n° 2020/303 du 08 juin 2020 portant nomination de responsables dans les Universités d'Etat;
- Vu le Décret n° 2017/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le décret n° 2020/272 du 11 mai 2020 portant transformation de la Faculté de Génie Industriel en Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala.
- Vu l'Arrêté n°18220053/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 16 Mars 2022 fixant le calendrier des Concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat, au titre de l'année académique 2022/2023;

DECIDE :

Article 1: Il est ouvert dans les centres ci-après : **BANDJOUN, BERTOUA, EBOLOWA, GAROUA, DOUALA, MAROUA, NGAOUNDERE et YAOUNDE**, à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Douala (**ENSPD**) un concours sur épreuves écrites pour le recrutement, au titre de l'**année académique 2022/2023**, de Trente (30) **étudiants repartis selon les spécialités, de manière suivante :**

Filière	Electronique, Automatisation et Télécommunication	Electrotechnique, et	Mécanique et Matériaux	Géophysique, Environnement	Eau et
Nombre de places	05		05	05	
Filière	Chimie Industrielle et Bioprocédés Industriels	et	Energie	Science des Données et intelligence artificielle	et
Nombre de places	05		05	05	

Article 2 : Sont concernés :

- Les candidats titulaires d'une Licence Scientifique, d'un Diplôme d'Ingénieur des travaux, d'une Licence de Technologie, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) Scientifique, d'un Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) Scientifique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent par le Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Les candidats préparant en 2021/2022 les diplômes ci-dessus cités.

Article 3 (1) Les programmes du concours sont ceux des classes préparant aux diplômes ci-dessus indiqués. Il consiste en une épreuve écrite 3 heures de spécialité, en fonction de la spécialité des candidats.

(2) Il n'y aura pas d'examen oral.

